

Coalition pour la protection du Parc Jarry

Revendications

1. S'opposer à toute utilisation par Tennis Canada d'un " pouce de plus " du Parc Jarry

Ce qui implique : le maintien de la piscine et de l'enclos à chien, à leur emplacement actuel, et tous les espaces verts

2. Protéger les espaces verts du Parc Jarry

3. Avoir accès aux documents et informations concernant le dossier du Parc Jarry

Que la Ville de Montréal rende publique, entre autres

- les propositions envisagées concernant l'emplacement des nouvelles infrastructures de Tennis Canada et celles de la Ville de Montréal dans le Parc Jarry,

- le plan directeur d'aménagement du Parc Jarry et,

- les modalités concernant les mécanismes de contestation qui permettent aux citoyens-nes d'intervenir en temps et lieux pour faire connaître leurs droits d'opposition au niveau de la Ville et de l'arrondissement (exemples : référendum, connaissance des règlements sur le zonage).

4. Exiger la tenue de " véritables " consultations publiques concernant :

- la pertinence du projet déposé par Tennis Canada, qu'il y ait ou non changement de zonage, et l'évaluation des impacts sur les citoyens-nes du quartier et les utilisateurs-trices du Parc,

- les propositions, préparées par la Ville, sur les changements envisagés dans le cadre du plan d'aménagement global du Parc Jarry et,

tout éventuel changement de zonage pouvant affecter le caractère public du Parc Jarry.

5. Participer au plan d'encadrement de Tennis Canada afin de :

suivre le développement des projets de Tennis Canada dans le Parc Jarry et,

faire respecter les ententes déjà établies entre la Ville et Tennis Canada

[Retour à la page d'accueil](#)